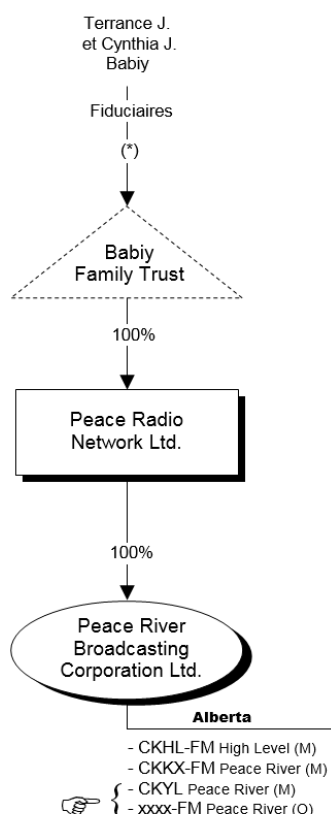


PEACE RIVER Radio



(*) contrôlée conjointement par les deux fiduciaires

(M) Station émettrice avec réémetteur(s)
(O) Station émettrice sans réémetteur

☞ autorisée à diffuser pendant une période de trois mois à compter de la date de mise en exploitation de la nouvelle station.

MISE À JOUR

Nouvel organigramme – 2014-03-04

Approbation administrative – 2010-03-01 – a approuvé un changement à la propriété de Peace River Broadcasting Corporation Ltd., par le biais du transfert des actions de la société mère de Peace River à une nouvelle société détenue par les actionnaires initiaux de la société mère. (2010-0067-9)

CRTC 2017-206 – a approuvé une nouvelle station de radio FM à Peace River pour remplacer CKYL et son émetteur de rediffusion CKYL-FM-1.

AVIS

Les organigrammes de propriété du CRTC reflètent les transactions approuvées par le Conseil et sont établis en fonction des renseignements fournis par les titulaires. Le CRTC n'assume aucune responsabilité quant à l'écart entre ses données et celles provenant d'autres sources d'information, ou pour toute autre erreur.

#245

Propriété – Radiodiffusion - CRTC
2017-06-22

ANNEXE

Notes :

Les pourcentages sur cet organigramme font référence aux droits de vote seulement.

L'identification (M) à la suite de l'indicatif d'appel et localité d'une radio ou télévision identifiée ci-après, indique une station émettrice avec réémetteur(s)

L'identification (O) à la suite de l'indicatif d'appel et localité d'une radio ou télévision identifiée ci-après, indique une station émettrice sans réémetteur(s)

Peace River Broadcasting Corporation Ltd. est 100 % détenue par Peace Radio Network Ltd. qui à son tour est 100 % détenue par Babiy Family Trust, qui est contrôlée conjointement par les fiduciaires Terrance J. Babiy et Cynthia J. Babiy.

Peace River Broadcasting Corporation Ltd. est titulaire des entreprises de programmation de radio suivantes en Alberta :

- CKHL-FM High Level (M)
- CKKX-FM Peace River (M)
- CKYL Peace River (M)
- Nouveau FM à Peace River (O)
(Le nouveau FM qui remplacera CKYL sont autorisés à diffuser simultanément pendant une période de trois mois à compter de la date de mise en exploitation du nouveau FM.)